

Édition du 11^{er} septembre 2014



Volume 26- Numéro 4

Le Delageois

Le Journal de Ville de Lac-Delage

www.lacdelage.qc.ca

La relève sportive
assurée
à Lac-Delage!

Victor, 3 ans
Participant du XTERRA Québec



Chère Delageoise, Cher Delageois,

Notre petite municipalité a pris depuis plusieurs années un virage vert. L'usage des pesticides et d'engrais est interdit. Pourquoi? Parce que nous connaissons bien les conséquences négatives de ces produits sur la santé de notre lac.

Et puis, grâce à l'appui que vous lui donnez, notre collecte et tri des déchets, du recyclage et du compost, place Lac-Delage à l'avant-garde dans ce domaine à la MRC de la Jacques-Cartier et au Québec en général.

Notre municipalité peut aussi être fière d'avoir, dès sa fondation, bénéficié d'un réseau d'égouts qui couvre 80% des résidences. Les 20% qui ne sont pas desservies sont conformes à 100% aux exigences environnementales.

Par ailleurs, au cours des dernières années, notre usine d'épuration des eaux usées a répondu amplement aux exigences gouvernementales pour le rejet des coliformes et de phosphore.

Cependant, notre réseau d'égouts vieillit et doit être rénové. Les pluies torrentielles qui s'abattent désormais sur notre saison estivale nous obligent à faire des modifications à notre réseau pluvial pour que notre usine d'épuration ne traite pas cette eau inutilement.

Nous devons également modifier notre usine d'épuration pour rencontrer, à la fin de 2016, de nouvelles exigences, plus sévères encore, du Ministère de l'environnement.

Toutes ces transformations, ces ajouts et ces mises à niveau nous donneront droit à de l'aide gouvernementale. Les démarches pour l'obtenir sont en cours.

Ces travaux nous permettront de continuer à être fiers du fait que Lac-Delage est une municipalité verte et respectueuse de son environnement.

Cordialement,
Dominique Payette, mairesse

Dépôt du rôle d'évaluation

Avis est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Lac-Delage sera en 2015 en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, du lundi au jeudi entre 13h00 et 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2015 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Ville de Lac-Delage
24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
G3C 5A4
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement A-97-09 de la Ville de Lac-Delage et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné ce 28 août 2014

Guyline Thibault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nouveaux résidents

Vous faites partie des nouveaux arrivants de 2014 ?

La municipalité de Lac-Delage est heureuse de vous accueillir et les membres du Conseil municipal vous souhaitent la bienvenue.

Nous avons une trousse d'accueil pour vous !

Vous êtes invités à venir la chercher à la mairie, située au 24, rue Pied-des-Pentes.

Les commerçants des alentours ont aussi voulu souligner votre arrivée avec des rabais et des cadeaux.

Entretien ménager

Nous cherchons quelqu'un intéressé à effectuer l'entretien ménager de nos bureaux, soit 3 heures à une fréquence d'environ 3 semaines.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter au bureau municipal afin d'en discuter.

Stationnement sur la piste cyclable

Il arrive trop souvent que des voitures sont stationnées sur la piste cyclable, particulièrement près de l'accès au quai sur l'avenue du Lac.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de stationner votre véhicule dans la voie cyclable et ce, du 1er mai au 15 octobre. Vous devez utiliser les espaces de stationnement sur l'avenue du Lac ou encore le stationnement près de la patinoire.

Des vérifications seront faites et des constats d'infraction pourront être émis aux contrevenants.



SUR RENDEZ-VOUS OU EN LIBRE SERVICE

7 Jours / 7

*Lavage intérieur et extérieur
Shampooing intérieur complet
Shampooing des tapis • Cirage • Séchage*

Guillaume Rochette
laveautostonchams@gmail.com

2694, Blvd Talbot, local 106
Stoneham
Québec G3C 1J1

Présence de chien au quai municipal

Depuis quelques semaines, nous avons reçu plusieurs plaintes à l'effet que des chiens se trouvent en liberté au quai municipal (avenue du Lac).

Nous tenons à rappeler que, selon le règlement *No. 2010-03 concernant la garde d'animaux*, tout chien doit être tenu au moyen d'une laisse.

Nous avons ajouté une signalisation près du quai et nous souhaitons que ce règlement soit respecté. Des vérifications seront effectuées et des constats d'infraction pourraient être émis aux contrevenants.



Puisque ce quai est d'utilité publique, le respect des autres utilisateurs est de mise!

Feu d'artifice

Le règlement sur les nuisances (G-2004-05) interdit l'usage de feu d'artifice sans avoir au préalable obtenu un permis du service des incendies. Dans tous les cas, l'explosion de feu d'artifice doit être réalisée par un artificier accrédité.

Armes à feu

À l'approche des périodes de chasse, nous vous rappelons que le règlement *no. G-2014-06 (sécurité, paix et bon ordre)* interdit de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 300 mètres de toute zone résidentielle.



Pierre Picard
président

Cellulaire
(418) 520-1010
Résidence
(418) 848-6615
Télécopieur
(418) 848-5555

**Vente et pose de céramique,
granite, marbre et ardoise**

«27 ans d'expérience»

106, rue du Refuge
Lac-Delage G3C 5C9

Le compostage....des trucs intéressants

Voici quelques trucs intéressants pour votre bac de compostage

- Utilisez les sacs compostables conçus pour les bacs de 360L. En y déposant vos matières organiques, vous éviterez de salir votre bac roulant.
- Alternez des couches humides (résidus de cuisine) avec des couches de matières sèches (feuilles de plantes mortes, sciure, copeaux de bois).
- Laissez l'herbe coupée au sol, car dans le bac roulant, l'herbe coupée est source d'odeurs. De plus, les résidus de tonte de gazon sont riches en azote et représentent un excellent engrais naturel. Si vous tenez à mettre votre herbe coupée dans le bac, laissez-la sécher avant.
- Déposez une feuille de papier journal ou un prospectus chaque fois que vous videz votre contenant de transfert dans le bac roulant brun. Vous éviterez que le contenu de votre bac ne gèle en formant un gros pain.

Procédure de réclamation pour un bac brisé

Lors de la collecte des matières résiduelles, il se peut que le bac soit endommagé par l'entrepreneur (Gaudreau Environnement). Dans ce cas, il est important d'en aviser la municipalité sans délai (maximum 48 heures suivant le bris). Ainsi, nous pourrions réclamer les frais du bac endommagé au transporteur.

Passé ce délai, il devient difficile de prouver la responsabilité et des frais pourraient alors vous être facturés pour la réparation ou le remplacement d'un bac.

*Vous désirez des vacances parfaites cet été ?
Prenez votre santé en main dès maintenant !*

**chiropratique
stoneham**
CLINIQUE CHIROPRACTIQUE FAMILIALE

418 912-8542
www.chirostoneham.com
85, chemin de l'Église
Voisin du IGA

NOUVEAU !
RADIOLOGIE NUMÉRIQUE
DISPONIBLE SUR PLACE

Dre Myriam Vézina
Chiropraticienne D.C.



Communiqués par courriel

Savez-vous que vous pouvez recevoir les communiqués par courriel afin d'être informé plus rapidement? Pour ce faire, vous pouvez vous inscrire sur notre liste de distribution via notre site internet www.lacdelage.qc.ca dans l'onglet *Liste de diffusion* (en bas à gauche).

Journée de la culture 27 septembre

Dans le cadre des *Journées de la Culture* se tenant du 26 au 28 septembre, nous avons organisé une activité d'échange de livres, TRIC-TRAC-TROC.

Venez échanger vos livres le samedi 27 septembre prochain, de 10h à 16h au gazébo municipal. C'est une belle occasion pour partager vos romans préférés et découvrir de nouveaux auteurs!

En cas de pluie, l'activité sera déplacée au bureau municipal.

Nous recyclons !

Piles (batteries)

La Ville de Lac-Delage s'est inscrite au programme « *Appel@recycler* » afin de récupérer les piles usagées.

Une boîte sera mise à votre disposition dans les prochains jours afin de vous permettre d'y déposer vos piles.

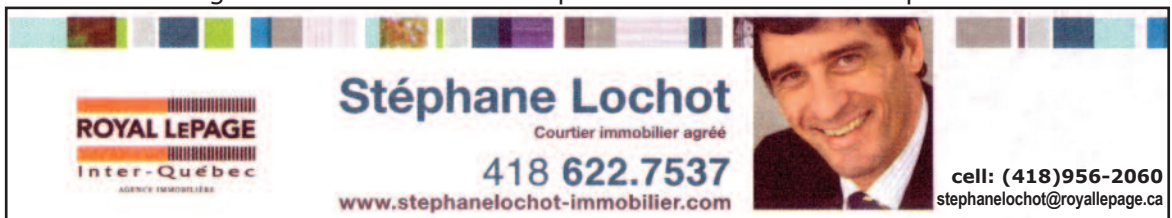
En consultant notre site Internet, à la section *Information municipale / Environnement*, vous trouverez la liste complète des piles acceptées.

Lunettes

Faites don de vos lunettes et changez la vie de quelqu'un. Et si vous pouviez aider un enfant à lire, un adulte à réussir dans son travail et une personne âgée à rester indépendante ? Si vous pouviez offrir à une communauté plus de chances de s'épanouir et d'avancer ?


Chaque jour, les programmes de recyclage de lunettes des *Club Lions* œuvrent dans ce sens.

Une boîte est également mise à votre disposition au bureau municipal.



ROYAL LEPAGE
Inter-Québec
AGENCY IMMOBILIERE

Stéphane Lochot
Courtier immobilier agréé
418 622.7537
www.stephanelochot-immobilier.com



cell: (418)956-2060
stephanelochot@royallepage.ca

Compostage – Bac de cuisine disponible

Des bacs de tri pour la cuisine d'une capacité de 4 litres sont disponibles au coût de 6.50\$. Pratiques, ils se fixent dans l'armoire facilement. Informez-vous au bureau municipal.

Cueillette des monstres ménagers

Il y aura une cueillette des monstres ménagers le mardi **14 octobre 2014**.

Les monstres ménagers incluent non limitativement : cuisinières, laveuses à linge et à vaisselle, sècheuses, fours et autres accessoires de même nature, tapis, matelas, vieux meubles, accessoires électriques et autres ameublements, réservoirs de tout genre (chauffe-eau, huile, etc.), bicyclettes, baignoires et douches.

Les **matériaux de construction**, de démolition ou de rénovation ne sont pas des monstres ménagers. Donc, ils **ne seront pas ramassés**.

L'occupant devra déposer ses monstres ménagers le plus près possible de la rue, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vous avez droit à un volume maximal de 3 mètres cubes et un monstre ménager ne doit pas peser plus de 125 kg.

Notez bien qu'à l'exception des 2 cueillettes annuelles, annoncées par la municipalité et cédulées à des dates précises, des frais sont exigibles pour chaque cueillette additionnelle.

Cueillette des sacs de feuilles

Les **lundis 20 octobre 2014 et 3 novembre 2014**, il y aura une collecte de feuilles, en même temps que la collecte des matières compostables. L'occupant devra déposer ses sacs le plus près possible de la rue, à côté du bac, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vos sacs de feuilles seront ramassés uniquement aux dates mentionnées ci-dessus.

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER

418.805.0165



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

418.657.9339



*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

Événement Découverte au Lac-Beauport

La marchande de tableaux fière représentante de Lac-Delage



Lors de l'Événement Découverte organisé par la MRC de La Jacques-Cartier le 23 août à Lac-Beauport, La marchande de tableaux a exposé quelques œuvres d'artistes peintres que l'on retrouve dans sa galerie virtuelle et a présenté les services offerts à sa clientèle.

La marchande de tableaux, une entreprise de Lac-Delage, propose des services, en ligne, à domicile ou en entreprise pour l'acquisition d'œuvres d'arts. L'encadrement est aussi disponible sur demande. Tout pour mettre votre décor en valeur !

Pour plus d'informations, visitez le site Internet : lamarchandedetableaux.com ou appelez Sylvie Robitaille au 418-848-0758.

Nettoyage du réseau d'aqueduc

Nous procéderons au nettoyage du réseau d'aqueduc à partir de 9h le **mardi 28 octobre 2014**. Nous vous suggérons de ne pas faire la lessive au cours de cette journée puisque l'eau pourrait être colorée et pourrait tacher vos vêtements.

Merci de votre compréhension!

MON ENTREPRISE COOPÉRATIVE

J'en profite 



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Concours

La carte de Noël régionale 2014

Cette année encore, la MRC de La Jacques-Cartier fait appel à votre créativité et vous invite à participer au concours La carte de Noël régionale 2014. Vous résidez ou étudiez sur le territoire de la MRC? Inscrivez-vous!

Le concours La carte de Noël régionale vise principalement à encourager et à promouvoir la création en arts visuels dans La Jacques-Cartier tout en stimulant l'expression artistique des participants, peu importe leur âge ou leur niveau. Soyez l'un d'entre eux!

Cinq catégories seront considérées : Artistes initiés, Artistes de loisir, Jeunes talents (15- 19 ans), Ados (11-14 ans) et Artistes en herbe (5-10 ans).

L'œuvre déposée devra représenter une scène hivernale ou de Noël pour ainsi être en accord avec la thématique de la carte de Noël, être originale puisqu'aucune reproduction ou modification d'une œuvre existante ne sera autorisée, et être présentée pour la première fois dans le cadre du présent concours.

Acrylique, aquarelle, gouache, peinture à l'huile et à l'eau, pastel et techniques mixtes feront partie des médiums autorisés. À l'exception des aquarelles, les toiles devront être montées sur un cadre de bois et respecter les dimensions acceptées. L'encadrement des toiles demeure facultatif.

Des prix en argent allant jusqu'à 250 \$ seront remis aux lauréats, sans oublier la diffusion d'une publicité mettant en valeur leurs œuvres ainsi que l'exposition virtuelle permanente de leur réalisation sur le site Culturejacquescartier.com.

En plus du jury officiel, les résidents auront, eux aussi, à se prononcer sur le choix d'une toile gagnante en sélectionnant leur coup de cœur lors de l'exposition des œuvres, du 28 octobre au 6 novembre prochain à la bibliothèque municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Pour vous inscrire, contactez Stéphanie Laperrière au 418 844-2160 poste 227 ou à slaperriere@mrc.lajacquescartier.qc.ca. La date limite d'inscription et de dépôt de l'œuvre est le 13 octobre 2014.

Pour obtenir tous les détails du concours et connaître l'adresse des lieux de dépôt sur **10** le territoire de La Jacques-Cartier, visitez le mrc.lajacquescartier.qc.ca.

HEURES DE BUREAU

Lundi au jeudi 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, (418) 848-2417 ou communiquer par courriel :

ville@lacdelage.qc.ca

MUNICIPALITÉ

Bureau municipal (418) 848-2417
Guylaine Thibault, d.g.
dg@lacdelage.qc.ca

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
(418) 455-1416
(418) 264-0592 (418) 264-0820

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport
(administration) (418) 841-3911

Bureau de poste (418) 848-3380

CLSC La Source (418) 849-2572

Hydro-Québec 1-800-790-2424

INFO-SANTÉ 811

CONSEIL DE VILLE

Dominique Payette

Mairesse

Administration, Ressources humaines,
Communications et culture
mairie@lacdelage.qc.ca

Guy Rochette (418) 948-3432
Conseiller, siège no 1
Travaux publics et maire suppléant

Alexandre Morin
Conseiller, siège no 2
Environnement

Marc Boiteau (418) 848-3456
Conseiller, siège no 3
Urbanisme

Brian Ross (418) 907-9731
Conseiller, siège no 4
Sécurité publique, Communication et culture

Bruce Wallace (418) 848-1541
Conseiller, siège no 5
Environnement

Mélanie-Anne Bousquet
(418) 848-1717
Conseillère, siège no 6
Sports et loisirs

GARDIENS ET GARDIENNES

Florence Mercier (418) 912-8321

Maude Tessa (418) 907-1733
Provencher

Frédérique Paradis (418) 848-1846

Florence Morin (418) 848-0807



Carrossier ProColor
Service expert à toute épreuve
Mario Lajoie et Eric Blais
Propriétaires
pont-rouge@carrossierprocolor.com
T. 418 876.3663
F. 418 876.3101
929 Route 365
Neuville (Québec)
GOA 2R0

Garage Reconstruc
Clé Ver



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



PLEIN AIR GASTRONOMIE DÉTENTE



40, AVENUE DU LAC, LAC-DELAGE (QC) G3C 5C4 | 418 848-2551

WWW.LACDELAGE.COM